

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Vendredi 10 juillet 2020 à huit heure, salle communale, place du Thay à Yvoire, en séance publique,

sous la présidence de M. le Maire d'YVOIRE.

L'an deux mil vingt, le dix juillet à huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle communale, place du Thay à YVOIRE, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2020 (*date de télétransmission*)

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Quorum : 5

Etaient présents : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET**, Georges **COLLOMB**, Ghislaine **WILLEMIN**, Maude **PEREIRA**, Dominique **THIOLLAY**, Erick **MAGLI**, Sylvia **MOUCHET**, Jérémy **BAILLIF**, Patrick **MATHIEU**, Jérôme **PERRIN** Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, Paul **JACQUIER-DURAND**, Patrice **BLOMME**

Etaient absents excusés : -

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :

Valérie **BAUD-LAVIGNE** (donne pouvoir) à Ghislaine **WILLEMIN**

A été élu secrétaire de séance : Jérémy **BAILLIF**

M. le Maire a déclaré la séance ouverte à 8 heures 00

1-Administration générale – Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 15 juin 2020 sous la Présidence de M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

ADOpte, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 15 juin 2020 tenue à dix huit heure trente en mairie, sous la présidence du Maire.

2-Administration générale – Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 15 juin 2020 sous la présidence d'Aline DURET

M. le Maire et M. Paul JACQUIER-DURAND se sont retirés pour le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de Mme Aline DURET

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

ADOpte, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 15 juin 2020 tenue à dix huit heure en mairie, sous la présidence de Madame Aline DURET.

3-Désignation des délégués titulaires et suppléant dans le cadre des élections sénatoriales pour les communes de moins de 1000 habitants

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n°PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020,

Vu l'article L288 du Code électoral concernant les communes de moins de 1 000 habitants,

Vu la circulaire préfectorale a) *Composition du bureau électoral* M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Georges COLLOMB, Mme Dominique THIOLLAY, Mme Maude PEREIRA et M. Jérémy BAILLIF,

Considérant que le nombre de délégués varie selon le seuil de population de la commune en application des dispositions des articles L 284 et L 285 ;

Considérant l'effectif légal du conseil municipal porté à 15,

Considérant que le nombre de délégués titulaires est porté à 3, et le nombre de suppléants également,

La désignation des délégués et celles des suppléants ont lieu séparément. Le Conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisés. Le vote à lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

M. le Maire demande au Conseil municipal de procéder, au **scrutin secret majoritaire à deux tours**.

-La liste « 1 » de délégués titulaires présente :

M. Jean-François **KUNG**

Mme Aline **DURET**
M. Erick **MAGLI**

Il est ainsi procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votant : 15
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 14

La liste « 1 » de délégués titulaires obtient la majorité des suffrages exprimés

-La liste « 2 » de délégués suppléant présente :

Mme Valérie **BAUD-LAVIGNE**
Mme Ghislaine **WILLEMIN**
MME Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**

Il est ainsi procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votant : 14
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 14

La liste « 2 » de délégués suppléants obtient la majorité des suffrages exprimés

LE CONSEIL municipal, par 14 voix

DELCARE élus :

M. Jean-François **KUNG**, délégué titulaire
Mme Aline **DURET**, déléguée titulaire
M. Erick **MAGLI**, déléguée titulaire

Mme Valérie **BAUD-LAVIGNE**, déléguée suppléante
Mme Ghislaine **WILLEMIN**, déléguée suppléante
MME Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, déléguée suppléante

4-Désignation du délégué du SYANE

Le Comité du SYANE sera renouvelé à la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

La commune d'YVOIRE compte une population de 993 habitants au 1^{er} janvier 2020, et doit donc désignée 1 délégué au collège de son secteur géographique, soit pour les communes de moins de 3 500 habitants : 1 délégué.

Sur proposition de M. le Maire,
A l'unanimité,

LE CONSEIL municipal,

DELCARE élus :

M. Georges COLLOMB en tant que délégué du SYANE

5-Contrat d'utilisation des « télécommandes » et commandes d'accès aux véhicules sur le secteur des remparts de la cité médiévale d'Yvoire

Considérant qu'il s'avère nécessaire, au vu des travaux d'installation des bornes de gestion d'accès sur la place de la cité médiévale, de fournir des télécommandes d'entrée/sortie à certains usagers,

Sur proposition de M. le Maire,
A l'unanimité,

LE CONSEIL municipal,

APPROUVE l'ouverture/fermeture des accès à la cité médiévale concernant les commerçants, plaisanciers et livreurs selon l'avis d'information effectué,

APPROUVE l'ouverture/fermeture des accès à la cité médiévale concernant les hôtels selon l'avis d'information effectué,

APPROUVE le contrat d'utilisation des télécommandes et commandes d'accès aux véhicules secteur intérieur des Remparts de la cité médiévale d'Yvoire

La séance est levée à 9h24

Communications orales de M. le Maire

M. le Maire :

- Rappelle, ainsi que M. COLLOMB, l'importance d'acheter un évier pour la maison des Associations
- Dresse le bilan de la CGN reçu pour l'année 2019. Yvoire se situe à la 3^{ème} position avec 446 649 débarquements après Evian-les-Bains (premiers) et devant Thonon-les-Bains (quatrième).
- Rappelle la livraison du taureau bourdon sous la vigilance d'Aline DURET.
- Évoque également l'installation au mois d'août de l'exposition Fantômes du Léman.
- Rappelle la réunion de l'Agglomération le 15 juillet à 18h ainsi que celle du 18 juillet concernant la vente du terrain des Rossets.
- Évoque la réunion tenue en mairie de Messery concernant la mutualisation notamment pour la Police ainsi que pour les services administratifs.
- Annonce que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le 14 septembre prochain.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-François KUNG

